

*"prolétaires de tous les pays, unissez-vous".*

**BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI COMMUNISTE DE TURQUIE.**

numéro spécial

le 20 octobre 1978

---

DANS CE NUMERO :

1. Le procès du programme du Parti Communiste de Turquie
  2. Ce que le procès a démontré
  3. A propos des articles 141 et 142
  4. L'oppression gouvernementale contre l'Association des Femmes Progressistes
- 

**LE PROCES DU PROGRAMME DU PARTI COMMUNISTE DE TURQUIE**

Le procès d'Ahmet Taştan, le directeur des Editions Örün, a eu lieu le 17 octobre à la 2. Cour d'Assises d'Istanbul. On a jugé Ahmet Taştan qui a publié légalement le Programme du PCT pour avoir porté préjudice à l'article 142 fasciste et aux autres articles anti-démocratiques. Ahmet Taştan pour qui on demande une rétention allant de 11 ans 8 mois jusqu'à 40 ans, a été défendu par une cinquantaine d'avocats. Les avocats et les syndicalistes français, belges, fédéral allemands et anglais, ainsi que les représentants de AIJD étaient présents à l'audience. Une grande foule a poursuivi les débats.

Ahmet Taştan, le directeur des Editions Örün, a déclaré devant le tribunal, "Etant un facteur social, on discute du PCT dans tous les secteurs de notre société, parmi les ouvriers, les étudiants, les instructeurs, les patrons. Le Premier Mai 1978, les centaines de milliers de personnes qui remplissaient la place de Taksim on demandé la liberté pour ce parti... On fait beaucoup

./..

de publications contre le programme du PCT. Des gens comme Fethi Tevetoğlu, İlhan Darendelioğlu, Aclan Sayılğan, Zakeriya Sertel, etc... Mais on ne fait ni d'enquêtes, ni de poursuites contre aucun de ceux-là. Je n'ai fait qu'accomplir une mission démocratique en publiant le Programme du PCT. Ce programme est avant tout un document, une publication de valeur scientifique..

Actuellement la Turquie est le seul pays de la communauté européenne, dont il fait membre, où le parti communiste est interdit. Pendant ce procès sera jugé plutôt l'existence des articles 141-142 que moi en personne." (x)

Maître Orhan Apaydın, Président du Barreau d'Istanbul et Maître Turgut Kazan, Membre du Conseil Administratif du même Barreau, ont pris la défense d'Ahmet Taştan devant le tribunal et ont demandé au tribunal de faire une pétition au-près de la Cour Constitutionnelle pour l'abrogation des articles 141 et 142, ajoutés au Code Pénal pendant l'époque fasciste de Mussolini. "Rendre public le programme du PCT n'est autre chose que rendre une opinion écritement public. C'est ce qu'on appelle la liberté d'opinion. Pour cette raison, ce n'est pas la publication du programme du PCT qui est jugé, mais c'est plutôt une loi qui est devant le tribunal pour voir si elle restreint ou pas la liberté d'opinion... Il existe un parti fasciste en Turquie. Et il s'exprime librement. Il réussit même à participer à la gestion de la société, à acquérir la bureaucratie d'Etat pendant que le PCT reste hors la loi" a déclaré Maître Apaydın. Maître Kazan souligna que ce procès, ainsi que les autres applications anti-démocratiques dans notre pays, portaient atteinte aux règles générales juridiques, aux Droits de l'Homme, aux Conventions Internationales, à la Constitution, ainsi qu'à l'Acte Final d'Helsinki.

Devant les demandes de la défense, Çetin Yetkin qui occupait le Parquet, déclara que l'on pourrait faire une pétition au-près de la Cour Constitutionnelle pour l'abolition des articles 141 et 142, qu'il déclarerait son opinion sur ce sujet à la prochaine audience. Le tribunal fixa la date de la prochaine audience pour le 28 décembre 1978.

Les éléments du BBC, des autres agences internationales et les journalistes ont poursuivi les débats. Même les grands journaux bourgeois comme Cumhuriyet, Milliyet, Hürriyet, Günaydın qui ne reflétaient pas jusqu'à ce jour les nouvelles sur le PCT, ont réservé une grande place aux débats. La presse internationale a donné place aux nouvelles sur les débats. Yılmaz Gümüşbaş, président de la section d'Ankara du Syndicat des Journalistes de Turquie, condamne les poursuites sur Ahmet Taştan, directeur des Editions Orün, et demande l'abolition des articles 141 et 142 dans une lettre qu'il a envoyée au Ministre

de la Justice. Même Oktay Ekşi, écrivain du quotidien Hürriyet et connu avec son anti-communisme, souligne dans un article intitulé "Pourquoi le PCT?" qu'il est désormais indispensable de connaître au PCT le droit de travailler légalement. Le quotidien Milliyet, dans une série d'articles intitulée "Les partis communistes de l'Europe méditerranéenne et leurs questions" reste obligé de souligner que la force et l'efficacité du PCT augmentent.

Le 17 octobre où l'audience a eu lieu, une "soirée de liberté" était organisée à Istanbul, dans le salon Kazablanka. Ural Ateşer, propriétaire du mensuel Ürün, Enis Coşkun, Secrétaire Général de l'Association de la Paix, l'avocat Turgan Arınır et Talip Öztürk, Président Général de TÖB-DER (organisation professionnelle des instructeurs), ainsi que les invités juristes, syndicalistes, représentants des organisations démocratiques des ouvriers de Turquie en Europe de l'Ouest qui avaient poursuivi les débats du 17 octobre ont participé à la soirée. Une grande partie des invités et du peuple, sont restés obligés d'écouter les interventions dehors, dans la rue, comme le salon était déjà plein. Une foule massive qui occupait aussi bien la rue que le salon, a lancé sans arrêt les slogans "liberté au PCT", "Enleverons les 141 et 142, obtiendrons les libertés", chanté l'hymne du PCT et l'Internationale.

---

(x) Pour avoir le texte entier, voyez la brochure intitulée "Non aux 141 et 142! Liberté au PCT", écrite par Ahmet Taştan, publiée en turc et en anglais. L'adresse pour la commande: Ürün Yayınları, PK 41, Sirkeci-Istanbul.

#### CE QUE LE PROCES A DEMONTRE

Les débats du 17 octobre, furent le jugement de l'interdiction sur le PCT, des articles fascistes 141 et 142. L'hésitation du procureur à propos de la conformité à la Constitution de ces articles fascistes sur lesquels le procès était fondé, a secoué dès les premiers pas les fondements du jugement. Comme l'a montré ce procès aussi, ceux qui appliquent depuis 56 ans l'interdiction et la terreur, sur le PCT, les milieux anti-communistes s'isolent de plus en plus. L'attaque contre le programme du PCT recule.

Les réactions qui se développent contre ce procès, les dimensions de ces réactions montrent que la terreur fasciste ne réussit pas à briser la résistance des forces progressistes. La solidarité qui s'est manifestée dans le pays avec ceux qui ont publié le programme du PCT, est un anneau de la lutte que donne le PCT pour former le front des forces nationales et démocratiques.

L'isolement de l'anti-communisme, le succès obtenu pendant les débats du 17 octobre sont la conquête et le succès communs de toutes les forces progressistes, démocratiques.

Les débats ont montré que la classe ouvrière et les masses travailleuses protègent leur propre parti dans de plus grandes dimensions. Ce qui n'est pas accidentel. Le programme du PCT dont on a interdit la diffusion pendant le gouvernement Ecevit, est jugé dans un milieu où les oppressions impérialistes augmentent, où la terreur sanglante fasciste s'intensifie. C'est juste dans cette période que le gouvernement remet les bases américaines au service, s'incline devant les oppressions impérialistes. Il n'agit pas contre les coupables de la terreur fasciste visant les communistes, les socialistes, les social-démocrates, c'est-à-dire contre le Parti du Mouvement Nationaliste et ses organisations filiales, sa force de frappe. Par contre, il ferme les sections de l'Association de la Jeunesse Progressiste, interdit à l'Association des Femmes Progressistes d'adhérer à la Fédération Internationale des Femmes Démocratiques. Bien qu'il déclare qu'il est pour les libertés démocratiques, il ne fait aucune initiative pour l'abolition des articles fascistes 141 et 142. De toutes ces promesses, le gouvernement ne réalise que le contraire. Il fait figer les salaires, met le fardeau de la crise sur le dos des travailleurs. A la suite de cette politique, la direction du Parti Republicain du Peuple perd de plus en plus ses soutiens de masse et s'oriente chaque jour un peu plus vers la collaboration avec la réaction.

Comme on voit, il n'est pas accidentel que le programme du PCT subisse des poursuites. La bourgeoisie a peur que ce programme qui montre la voie de l'indépendance, de la démocratie, de la paix et du socialisme soit diffusé.

Les réactions qui se produisent parmi les rangs de la classe ouvrière et des travailleurs contre les poursuites que subit le programme du PCT, l'élargissement de la solidarité avec ceux qui ont publié le programme montrent clairement une réalité: les masses protègent le PCT. Les ouvriers et les travailleurs tournent de plus en plus le visage vers le PCT qui leur montre la voie unique de la libération, qui oriente toutes les masses vers le combat organisé contre la terreur fasciste sanglante, pour la sécurité de vie. La vie justifie la politique du PCT qui appelle le Parti Ouvrier de Turquie, les autres partis et organisations socialistes, l'aile patriote et démocratique du PRP à s'unir dans un front unique de guerre.

## A PROPOS DES ARTICLES 141 ET 142

Quelle est la signification de ces articles 141 et 142 qui servent de base à une enquête de 11 ans 8 mois de détention au minimum pour Ahmet Taştan, Quelle est l'origine de ces deux articles qui sont ajoutés au Code Pénal Turc d'après une modification réalisée en 1936? Depuis qu'ils sont ajoutés au Code Pénal Turc, ces deux articles sont utilisés non seulement contre ceux qui travaillent pour organiser la classe ouvrière et répandre son idéologie, mais aussi contre plusieurs initiatives démocratiques, sont nombreux les démocrates inculpés et condamnés sur ces articles. La peine minimum infligée pour ces articles est 5 ans de rétention et peut aller jusqu'à l'exécution.

Les articles 141 et 142 sont fabriqués en 1926 pendant la période où le fascisme s'installait en Italie. Le fascisme qui a pris le pouvoir en 1922 insisté sur le concept de "sauvegarde de l'Etat" pour protéger son ordre et c'est ainsi que "la loi de sauvegarde de l'Etat" prit place dans le Code Pénal. Une fois venu au pouvoir, Mussolini a tout d'abord fermé avec une loi spéciale tous les syndicats et associations qui lui étaient opposés., puis il s'est servi de ces deux articles pénaux pour empêcher aux organisations fermées de se réorganiser et de faire de la propagande dans la clandestinité.

C'est 6 ans plus tard que ces articles 270 et 272 pénétraient dans le Code Pénal Turc sous le nom des articles 141 et 142. Ces articles sont en vigueur dans la Turquie des 1978 et beaucoup de démocrates, de socialistes et de communistes en sont inculpés.

## L'OPPRESSION GOUVERNEMENTALE CONTRE L'ASSOCIATION DES FEMMES PROGRESSISTES

Le Ministère de l'Intérieur a refusé la demande adressée par l'Association des Femmes Progressistes pour adhérer à la Fédération Démocratique Internationale des Femmes. Cette interdiction anti-démocratique du gouvernement n'est qu'une conclusion de sa politique qui s'oriente de plus en plus vers la droite.

La Présidente Générale de AFP Beria Onger a déclaré que cet arrêté portait atteinte à l'Acte Finale d'Helsinki. Cette attitude du gouvernement n'est pas seulement contre l'AFP, mais aussi contre le mouvement international des femmes démocratiques. AFP et FDIF mènent un combat efficace pour la démocratie, la paix et le progrès social. Cette oppression menée contre AFP n'est pas accidentel à un moment où le gouvernement remet en service les bases

américaines, reste indifférent à la terreur fasciste.

Cet arrêté du Ministère de l'Intérieur est basé sur la loi des associations qui connaît des droits arbitraires au Ministère et dont le PRP aussi s'est opposé plusieurs fois.

Le PRP dont le Ministre de l'Intérieur, qui a interdit l'adhésion d'AFP à une organisation internationale, fait membre s'est lui même récemment adressé pour son adhésion à l'Internationale Socialiste. Ce qui expose que les dirigeants du PRP ne veulent pas connaître à une autre organisation le droit qu'ils ont connu pour leur propre parti.

Le PCT proteste contre cette oppression et appelle toutes les organisations nationales et internationales, et en premier lieu les organisations de femmes à faire preuve de solidarité avec l'AFP. L'arrêté qui interdit l'adhésion de l'AFP à FDIF doit être supprimé.



TÜSTAV